Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0170867
Centre d'intérêt: 37

Côté Lessard, Andrée.

Les personnels du réseau privé : points de référence et élaboration des tableaux statistiques pour les années 72 à 75 / Andrée Côté Lessard ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, Démographie scolaire. -- [Québec] : Le Ministère, 1976.
iv, 64 f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Service de la démographie scolaire du Québec ; 9.32)

Titre de la couv.

Cote Dewey: 371.2'009714/C843p Cote LC: LB/2831.5

Descripteur(s): *Personnel administratif *Enseignement public *Enseignement privé *Personnel non enseignant *Personnel enseignant *Etude comparative *Statistiques

---

Ce document de travail a été réalisé dans le cadre d'un projet d'analyse des caractéristiques des personnels de l'enseignement des réseaux public et privé pour les années 1972-1973 à 1974-1975. Il présente les objectifs de la recherche, les sources de renseignement, les modifications apportées au contenu des tableaux, enfin certaines conclusions qui se dégagent de trois tableaux préliminaires portant sur les personnels des organismes privés quant à la qualité des informations.

Les données obtenues de SIMEQ proviennent, pour 1972-1973 et 1973-1974 du formulaire F-11 qui porte sur toutes les catégories de personnel. En 1974-1975, ce formulaire ne concerne plus que les enseignants et il est complété, pour les autres catégories de personnel, par le formulaire F-66.

Type de document: s
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170867

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education
Direction générale de la planification

Démographie scolaire
Document de travail — D.T. 9.32

Les personnels du réseau privé:
points de référence et élaboration des tableaux statistiques
pour les années 72 à 75

Avril 1976 — Andrée Côté Lessard

TABLE DES MATIERES

Page

Liste des tableaux iii

Liste des annexes iv

Introduction 1

I) Les objectifs 2

II) Les sources 3

A) Les formulaires 3

1. Les années 72/73 et 73/74 3

1.1 Le formulaire F-11 3

2. L'année 74/75 4

2.1 Le formulaire F-11 4

2.2 Le formulaire F-66 5

B) Les organismes d'enseignement privés 5

C) Le type d'enseignement 7

D) Les personnels 7

III) Les tableaux préliminaires 8

A) Les catégories et sous-catégories de personnel 8

B) Les organismes et leur statut 11

IV) Modifications et listes définitives 15

A) Les enseignants 16

B) Les non enseignants 17

V) L'analyse des tableaux préliminaires 18

A) Les organismes et le total des personnels 19

TABLE DES MATIERES (fin)

Page

B) Les non enseignants 26

C) Les cadres et hors-cadres, principaux et principaux adjoints et les gérants 27

D) Les professionnels non enseignants 29

E) Les enseignants 30

Conclusion 33

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1: Réseau privé
Répartition en nombres et en pourcentages des personnels des organismes privés pour les années 72/73, 73/74 et 74/75 20

Tableau 2: Réseau public
Répartition en nombres et en pourcentages des personnels des écoles du réseau public pour les années 73/74 et 74/75 21

Tableau 3: Réseau privé
Pourcentage d'accroissement du nombre des organismes privés, des non enseignants et des enseignants pour les années 72/73, 73/74 et 74/75 22

Tableau 4: Réseau public
Pourcentage d'accroissement du nombre des écoles, des non enseignants et des enseignants pour les années 73/74 et 74/75 23

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe I	Définitions des statuts et des types d'enseignement	35
Annexe II	Liste des institutions privées selon leur code organisme-école et leur(s) statut(s), pour les années 72/73, 73/74 et 74/75	40
Annexe III	Fond de tableau ayant servi au classement des institutions privées	56
Annexe IV	Liste des organismes privés n'ayant pas rempli de formulaire pour les années 72/73, 73/74 et 74/75	58

INTRODUCTION

Au début de septembre 75 le Comité d'études sur l'enseignement privé confiait au Groupe démographie scolaire la réalisation d'un projet sur les personnels du système scolaire; soit la réalisation d'une analyse comparative des caractéristiques des personnels de l'enseignement des réseaux public et privé du Québec et de quatre régions administratives scolaires où se concentrent les institutions privées, ce pour les années 1972 à 1975.

Le présent document de travail se propose de faire état, des objectifs que nous visions lorsque nous avons demandé au groupe système du service de la recherche du SGPOE[1] de nous produire une série de trois tableaux sur les personnels des organismes privés, et des sources de renseignement disponibles de même que leur qualité, ainsi que des modifications apportées par étape au contenu des tableaux qui serviront à l'analyse finale des personnels.

En dernier lieu, nous exprimerons certaines remarques et conclusions qui se dégagent de l'analyse des totaux des effectifs des personnels de chaque organisme privé, retrouvés sur les trois tableaux préliminaires.

---

(1) SGPOE: Service général des personnels des organismes d'enseignement.

I) Les objectifs

Lorsque nous avons demandé au groupe système du SGPOE de produire trois tableaux préliminaires sur les effectifs des personnels des organismes privés, nous voulions:

1. Connaître l'état des fichiers individuels de ces personnels pour les années 72/73, 73/74 et 74/75. Ces fichiers sont sous la responsabilité du SIMEQ(1) et les renseignements qu'ils contiennent peuvent être exploités par le groupe système du SGPOE.

Suite à certaines expériences, on s'interrogeait sur la qualité des renseignements contenus dans ces fichiers et plus particulièrement les renseignements qui concernent le réseau privé.

En effet, nous ne savions pas qu'il était possible d'obtenir des renseignements sur les personnels de tous les organismes privés susceptibles de nous intéresser.

2. Connaître quels types d'information sur les personnels étaient disponibles. Nous avons alors proposé, pour la production des tableaux préliminaires, de répartir les personnels de chaque organisme selon la catégorie et le statut de l'emploi.

---

(1) SIMEQ: Service de l'informatique du Ministère de l'Education du Québec

3. Faire un choix pertinent de variables dans le but d'obtenir une série de tableaux dont la qualité et le degré de fiabilité nous seraient connus.

II) Les sources

Les tableaux préliminaires ont donc été préparés par le SGPOE à partir des fichiers magnétiques du SIMEQ. Ces fichiers contiennent les renseignements fournis par les formulaires "personnel" (fiche individuelle) qui, chaque année, doivent être remplis le 30 septembre et retournés à la mi-octobre au Service de l'informatique du Ministère de l'Education.

A) Les formulaires

1. Les années 72/73 et 73/74

1.1 Le formulaire F-11

Ce formulaire doit, en principe, être rempli par "toute personne qui exerce une fonction dans un organisme d'enseignement soit une commission scolaire, une commission régionale, un collège d'enseignement général et professionnel ou une institution privée appartient à l'un des groupes suivants:

- Enseignant (enseignant à la maternelle, à l'élémentaire, au secondaire, au collégial, à l'enfance inadaptée et aux adultes);

- Professionnel (par exemple, agent de gestion du personnel, analyste de l'informatique, bibliothécaire, conseiller en orientation, ingénieur...);
- Gérance (par exemple, régisseur, surintendant, contremaître...);
- Cadre (par exemple, directeur des services, adjoint au directeur des services, coordonnateur, directeur d'école...);
- Hors-cadre (par exemple, directeur général et directeur général-adjoint).

N.B.: Le personnel non enseignant qui occupe une fonction éducative dont le salaire est versé par une agence, un service du ministère ou un organisme autre que l'organisme d'enseignement, doit compléter ce formulaire pour fins statistiques".(1)

Les catégories de personnels sont définies par la politique administrative et salariale (P.A.S.).

2. L'année 74/75

2.1 Le formulaire F-11

En 74/75, le formulaire F-11 est modifié et s'adresse exclusivement aux enseignants.

---

(1) Directives générales à l'endos du F-11 (72/73 et 73/74).

"Ce formulaire doit être rempli pour/par toute personne classifiée comme enseignant dans un organisme d'enseignement c'est-à-dire une commission scolaire, une commission régionale, un collège d'enseignement général et professionnel ou une institution privée".(1)

2.2 Le formulaire F-66

Il s'agit d'un "formulaire devant être rempli par/pour toute personne exerçant principalement une fonction de hors-cadre, cadre, gérance, professionnel, dans un organisme d'enseignement c'est-à-dire une commission scolaire, une commission régionale, un collège d'enseignement général et professionnel ou une institution privée".(2)

B) Les organismes d'enseignement privés

Les tableaux à l'étude furent bâtis d'après les fiches individuelles informatiques des "personnels" des organismes d'enseignement privés. Les organismes choisis devaient correspondre à une ou plusieurs des catégories suivantes:

1. Institutions privées associées;
2. Institutions privées agrées par le M.E.Q.;
   a) institutions déclarées d'intérêt public (D.I.P.);

---

(1) Directives générales à l'endos du F-11 (74/75).

(2) Directives générales à l'endos du F-66 (74/75).

b) institutions reconnues pour fins de subventions (R.F.S.);

c) institutions ayant un permis d'enseignement;

3. Institutions relevant de divers ministères. Il s'agit d'organismes subventionnés, ou bien par le gouvernement fédéral, comme, les écoles du ministère des affaires indiennes; ou bien par le ministère provincial des affaires sociales, comme c'est le cas pour plusieurs organismes s'occupant de l'enfance inadaptée.

Il convient de faire remarquer que les statuts sont en quelque sorte l'élément clé de l'étude des personnels de l'enseignement privé. Outre le niveau d'intégration des institutions au réseau privé, il indique la participation monétaire du M.E.Q. à leur fonctionnement (voir annexe I). Conscient de ce fait, le Comité d'études de l'enseignement privé désire évaluer l'influence du statut (s'il y en a une) sur la qualité des personnels qui ont un contact régulier avec la clientèle scolaire des institutions privées et sur le type d'enseignement qu'on y donne.

C) Le type d'enseignement

Tel que spécifié dans l'annexe I, nous limitons notre choix aux institutions qui dispensent l'enseignement régulier de type général ou professionnel et à celles qui sont attachées à l'enfance inadaptée.

Furent exclues les institutions qui ne donnaient pas de cours réguliers de jour, c'est-à-dire les "institutions privées dispensées", les "institutions privées exclues" et les "institutions ayant un permis d'enseignement: culture personnelle". Nous avons également exclu le type d'enseignement dit de "recyclage".

D) Les personnels

En principe, tous les personnels répondant aux directives générales des formulaires F-11 et F-66 auraient dû remplir l'un ou l'autre de ces formulaires.

En pratique, ce ne fut pas le cas. Plusieurs d'entre eux, en effet, pour une raison ou pour une autre, se sont abstenus de le faire.

III) Les tableaux préliminaires

Ces tableaux ont été produits le 9 octobre sous le titre Effectifs des personnels selon chaque organisme privé pour les années 72/73, 73/74 et 74/75. Par la suite, nous avons rapidement étudié les totaux de chaque catégorie et sous-catégorie.

A) Les catégories et sous-catégories de personnels

Certaines sous-catégories totalisent très peu de personnels relativement à l'ensemble; par exemple: les occasionnels, "autres" et "indéterminés", "à la leçon" de la catégorie des enseignants; les gérants, les principaux et principaux-adjoints sont également très peu nombreux. D'où une grande quantité de zéros (0) sur les tableaux. Or cette présence déjà encombrante de zéros (0) sur les tableaux préliminaires nous donne une idée de l'allure qu'auraient eu les futurs tableaux, beaucoup plus sophistiqués et raffinés, que nous voulions demander au SGPOE. Afin d'éviter cette inutile profusion de zéros (0), nous avons décidé:

1. de regrouper certaines catégories et sous-catégories, ce qui donne les nouvelles catégories suivantes:
   a) total des hors-cadres et cadres, principaux et principaux adjoints, ventilés en: réguliers à temps complet, autres, indéterminés et total.

b) les professionnels non enseignants ventilés en: réguliers à temps complet, autres, indéterminés et total.

c) les enseignants ventilés en: réguliers à temps complet, total des réguliers à temps partiel, des "à la leçon" et des occasionnels, total des autres et des indéterminés et le total général.

2. D'éliminer les "soutiens" qui, en plus d'être peu nombreux, posaient un problème.

En effet, nous retrouvons sur les trois tableaux de "personnels par organisme privé" fournis par le SGPOE, une catégorie "soutien". Or il est stipulé dans les directives générales, à l'endos des formulaires, que seuls les organismes du réseau public sont tenus de déclarer cette catégorie de personnel; ce qui ne veut pas dire pour autant que les organismes du réseau privé se privent d'employer ce type de personnel. Nous supposons plutôt qu'ils sont déclarés sous une autre forme ou pas du tout. La catégorie "soutien" inscrite sur les listes ne devrait donc pas s'y trouver.

Selon mademoiselle Simoneau du service de l'informatique, nous devons cette erreur à une "traduction" libre et

arbitraire des renseignements fournis sur les formulaires du réseau privé. Il semble en effet, qu'à partir d'un code spécifique, on aurait classé comme "soutien", et inscrit comme tel, ceux qui, au réseau privé, semblaient correspondre à cette catégorie.

Cette façon de procéder a donné lieu à de telles incohérences que nous avons décidé d'exclure les soutiens de nos totaux; en effet, comment évaluer une catégorie qui, en 72/73, compte 103 individus, 0 en 73/74 et 48 en 74/75?

Nous aimerions ajouter qu'au réseau public, la catégorie soutien est numériquement très importante.

3. D'éliminer l'effectif très restreint des "gérants" qui sont également peu représentatifs du réseau privé.

A la suite de ces regroupements, que nous croyons plus conformes à la réalité des personnels, nous avons cru bon de prévoir une production de tableaux en deux séries. La première série (a) concernera les enseignants exclusivement, la seconde (b) les administrateurs et les professionnels non enseignants c'est-à-dire tous les non enseignants.

Par exemple, le tableau 1a) répartira les enseignants selon le sexe, le groupe d'âge, l'état de vie, le statut et la région administrative. Le tableau 1b), quant à lui, répartira tous les non enseignants suivant les variables du tableau 1a), adaptées s'il y a lieu.

B) Les organismes et leur(s) statut(s).

Restait à vérifier:

1. Si les tableaux préliminaires contenaient tous les organismes susceptibles de nous intéresser, sinon combien il en manquait et de quel type;
2. Si tous les organismes apparaissant sur les tableaux correspondaient à nos directives.

Nous avons profité de cette vérification pour classifier les organismes selon leur(s) statut(s) afin de présenter au SGPOE une liste adéquatement remaniée qui servira à la production de tous les autres tableaux (voir annexe II).

Pour réaliser cette vérification, nous disposions, pour chaque année, de la liste informatique des organismes privés. Outre le nombre d'élèves, cette liste nous en donne la répartition par niveau, plus le ou les statuts de chaque niveau,

et conséquemment le ou les statuts de l'organisme concerné. Puis sur un fond de tableau préalablement subdivisé en D.I.P., R.F.S., permis, associé et sans statut (voir annexe III), nous reportions au fur et à mesure de l'investigation le ou les statuts par niveau et degré de tel ou tel organisme, symbolisé par le code organisme-école.

Cette transcription, selon les statuts de chaque organisme contenu sur les tableaux préliminaires, nous a permis de constater:

1. Que certains organismes que nous retrouvions avec leur personnel sur les tableaux n'avaient pas retourné leur formulaire "clientèle". Ils étaient alors absents du répertoire informatique élaboré à partir du formulaire "Sommaire statistique de l'école au 30-9...", ce qui nous empêchait de leur attribuer un statut. En 72/73 il y en avait 46, 11 en 73/74 et 50 en 74/75 (voir annexe IV).

Malgré l'absence de formulaire "clientèle", nous avons été capable de retracer les statuts de ces organismes grâce à la collaboration du SGEP[1], qui a complété nos listes. Nous pouvions donc inclure ces organismes sur les listes définitives que nous préparions pour le SGPOE.

---

(1) SGEP: Service général de l'enseignement privé.

2. Qu'en 72/73, 131 des organismes présents sur les tableaux préliminaires, soit 26,3%, ne répondaient pas à nos critères.

Il s'agit d'abord de 121 organismes détenant un permis d'enseignement de type "culture personnelle", impliquant rarement plus d'un (1) personnel, enseignant dans la plupart des cas; puis de 10 organismes à orientation "recyclage".

En 73/74, 14 des organismes présents entraient également dans cette catégorie et 4 en 74/75.

Nous avons donc éliminé de nos listes définitives ces organismes non pertinents, à l'exception toutefois des quatre "recyclage" de 74/75 et ce, en raison de circonstances incontrôlables.

3. Que certains organismes spécialisés en éducation de l'enfance inadaptée et classifiés sous le statut D.I.P. par le M.E.Q. étaient en réalité subventionnés par le ministère des Affaires sociales (M.A.S.). Nous les avons éliminés de la catégorie des D.I.P. pour les adjoindre aux "sans statut", groupe auquel ils appartiennent logiquement. Il y en avait 19 en 72/73, 19 en 73/74 et 17 en 74/75.

4. Que <u>tous</u> les organismes susceptibles de nous intéresser ne se trouvaient pas dans les tableaux préliminaires. Nous avions alors comme source de renseignements les cahiers annuels du <u>Répertoire des institutions privées</u>, publiés par le Service général de l'enseignement privé. Nous y retrouvions les organismes dans l'ordre alphabétique, le code organisme-école de chaque institution, le ou les statut(s), plus le type d'enseignement qu'on y donne. Ces informations nous ont permis de connaître, pour chaque année, le nombre d'organismes susceptibles de nous intéresser:

Année	Nombre d'organismes avec statut	Nombre de "sans statut"	Total des organismes
72/73	304	86	390
73/74	321	76	397
74/75	343	69	412

Aucun des tableaux préliminaires ne correspond au total "idéal". Ce qui veut dire que plusieurs écoles n'ont pas retourné les formulaires "personnel". Le taux de non-retour varie d'ailleurs chaque année:

Année	Organismes avec personnels déclarés	Total des organismes	% des organismes avec personnels déclarés
72/73	361	390	92,0%
73/74	352	397	88,7%
74/75	343	412	83,2%

IV) Modifications et listes définitives

A la suite de ce travail de vérification et "d'ajustement", nous avons refait pour chaque année une liste des organismes convenant à l'analyse exhaustive des personnels des organismes privés.

Ces listes, base de toute la future production informatisée, ont été préparées de telle sorte qu'elles correspondent exactement à nos critères et qu'elles diminuent au maximum les risques d'erreurs de la part des analystes du SGPOE.

Des difficultés ont surgi toutefois, compte tenu du fait qu'un même organisme est parfois "étiqueté" de plusieurs statuts; il fallait éviter qu'un même personnel de l'un de ces organismes se retrouve, sous divers statuts, à plus d'un endroit dans les tableaux. Compte tenu également du fait que le Comité d'études sur l'enseignement privé veut cerner l'influence du statut de l'organisme sur les personnels, il nous a fallu porter

un soin particulier au classement des organismes et parfois prendre des décisions arbitraires que justifiaient toutefois le bon sens et la cohérence de l'ensemble.

A) Les enseignants

Lorsqu'il s'est agi de faire les listes finales, les organismes fonctionnant sous un seul statut n'ont posé aucun problème particulier, si ce n'est celui des "associés", que nous avons regroupés avec le statut principal:

Exemple: 070500. Les degrés 1 et 2 du secondaire de cette institution sont sous statut D.I.P., les degrés 3, 4 et 5 sont "associés". Tous les personnels de cet organisme seront classés sous statut D.I.P..

• Lorsqu'un même organisme donne de l'enseignement sous plusieurs statuts, nous avons demandé de placer, au statut du niveau le plus élevé, les enseignants susceptibles d'enseigner sous l'un et l'autre statut.

• Lorsqu'un organisme a deux (2) statuts ou plus, pour un même niveau d'enseignement, les enseignants qui se retrouvent sous ces statuts seront classés selon le statut supérieur (D.I.P.> R.F.S.> Permis):

Exemple: 669515. Cette école donne S.1 à 5 sous statut R.F.S. de même que S.4 et 5 sous statut PERMIS. Le statut PERMIS sera considéré comme R.F.S.

• Lorsqu'un organisme donne de l'enseignement à des niveaux différents affectés chacun d'un statut différent, les enseignants qui se retrouvent aux deux niveaux seront placés sous le statut du niveau le plus élevé:

Exemple: 270548. Cet organisme donne le S.1 à 5 sous statut D.I.P. Il donne également le collégial I sous statut PERMIS. L'enseignant qui enseigne aux deux niveaux sera sous statut PERMIS.

• Dans le cas de l'enfance inadaptée, un enseignant qui enseigne à deux niveaux différents sera retenu au niveau le plus élevé.

B) <u>Les non enseignants</u>

Les critères de classement des non enseignants sont les mêmes que pour les enseignants à cette différence près que:

- advenant le cas où un non enseignant se retrouve à deux ou trois niveaux ayant chacun un statut différent, il sera affecté au niveau où il y a le plus grand nombre d'élèves:

Exemple: 210520. Les non enseignants qui y travaillent sous statuts PERMIS et D.I.P. seront placés sous statut D.I.P. parce qu'il y a plus d'élèves au secondaire (D.I.P.) qu'à l'élémentaire (PERMIS).

Pour plus de détails sur l'élaboration des listes définitives et le choix des tableaux nous suggérons de consulter l'annexe IV ci-incluse et l'annexe V non publiée.

V) L'analyse des tableaux préliminaires

Après avoir vérifié et corrigé chacun des tableaux (les corrections s'appliquant tant au nombre d'organismes qu'aux totaux des personnels), il convenait d'analyser sommairement ces totaux.

Nous les avons rassemblés en trois tableaux qui peuvent s'étudier individuellement et simultanément, les informations de l'un complétant celles des autres.

A) Les organismes et le total des personnels

Nous savons maintenant que le nombre d'organismes ayant déclaré des personnels est inférieur au nombre réel des organismes susceptibles de nous intéresser.

D'autre part, les organismes qui n'ont pas déclaré de personnel sont dans la plupart des cas des institutions possédant un statut "permis". Or nous avons pu constater en cours de vérification que ces écoles, la plupart du temps de type professionnel, n'emploient que peu d'enseignants. Leur absence influe donc moins sur le total des personnels que le total des organismes.

Statut des organismes absents

Année	D.I.P.	R.F.S.	Permis	Sans statut	Total
72/73	8	3	26 (68,4%)	1	38
73/74	6	2	30 (66,7%)	7	45
74/75	13	9	44 (62,3%)	3	69

Selon les tableaux préliminaires, le total des personnels diminue de 8,6% entre 72/73 et 74/75 et celui des organismes, de 5,0% pour les mêmes années (voir tableau 3).

Tableau 1: Répartition en nombres et en pourcentages des personnels des organismes privés pour les années 72/73, 73/74 et 74/75.

Années	Nombre d'organismes	Non enseignants								Enseignants						Total des personnels
		H-C et cadres	P.P-A	Gérants	Sous-total	R.T.C.	Professionnels Autres	Ind.	Sous-total (2)	Total	R.T.C.	P.T.P.	A.L.L.	OOC.	A.I.	Total (3)	
72/73	361	715	262	52	1029	648	134	1	783	1812	3543	1044	133	39	196	7855	9667
%		(8,4)	(3,0)	(0,6)	(12,0)	(6,9)	(1,5)	(0,0)	(8,4)	(20,4)	(64,0)	(11,8)	(1,5)	(0,4)	(1,8)	(79,6)	100%
73/74	330	525	171	49	1045	789	141	1	931	1976	3770	1134	103	56	93	7819	9795
%		(5,0)	(1,9)	(0,5)	(11,3)	(8,6)	(1,5)	(0,0)	(10,1)	(21,9)	(48,7)	(13,3)	(2,0)	(0,6)	(1,0)	(76,1)	100%
74/75	343	588	197	48	833	534	140	4	678	1511	5037	979	166	40	341	6563	8074
%		(7,3)	(2,4)	(0,6)	(10,3)	(6,6)	(1,7)	(0,0)	(8,4)	(18,7)	(62,4)	(12,1)	(2,1)	(0,5)	(4,2)	(81,3)	100%

(1) H-C et cadre: Hors-Cadres et Cadres. P.P-A: principaux et principaux-adjoints

(2) R.T.C.: (professionnels) réguliers à temps complet. IND.: Indéterminés

(3) R.T.C.: (enseignants) réguliers à temps complet
P.T.P.: réguliers à temps partiel
A.L.L.: à la leçon
OOC.: Occasionnels
A.I.: Autres et indéterminés.

Tableau 2: Répartition en nombres et en pourcentages des personnels des écoles du réseau public pour les années 73/74 et 74/75 (1)

		Non enseignants								Enseignants				Total des Personnels
Années	Nombre d'Ecoles	H-C et cadres	Gérance	cadres: écoles et campus	Sous-total	T.C.(3)	Professionnels T.P.	Sous-total	Sous-total	Total	T.C.	T.P.(4)	Total	
73/74	2952	1541	657	[illegible]7	6695	3887	468	4355	21086	32136	77301	1922	79223	111359
%		1,4	0,6	4,0	6,0	3,5	0,4	3,9	18,9	28,9	69,4	1,7	71,1	100%
74/75	2855	1952	699	4646	7297	4488	550	5038	26820	39155	77393	2676	80069	119224
%		1,6	0,6	3,9	6,1	3,8	0,5	4,2	22,5	32,8	64,9	2,2	67,1	100%

(1) Source: Personnel effectif et masses salariales par groupe de fonctions pour 73/74 et 74/75, S.I.M.E.Q., division des statistiques.

(2) Y compris les "temps partiel".

(3) T.C.: temps complet T.P.: temps partiel

(4) Idem 3.

Tableau 3: Pourcentage d'accroissement du nombre des organismes privés, des non enseignants et des enseignants pour les années 72/73, 73/74 et 74/75.

Année	Organismes			Non enseignants			Enseignants			Total		
	Acc. annuel	Nombre	Acc. Total	Acc. annuel	Nombre	Acc. Total	Acc. annuel	Nombre	Acc. Total	Acc. annuel	Nombre	Acc. Total
72/73		361			1804			7023			8827	
	-2,5%			8,7%			3,0%			4,8%		
73/74		352	-5,0%		1976	-16,4%		7233	-6,6%		9209	-8,6%
	-2,6%			-23,5%			-9,3%			-12,4%		
74/75		343			1511			6563			8074	

Tableau 4: Pourcentage d'accroissement du nombre des écoles, des non enseignants et des enseignants du réseau public pour les années 73/74 et 74/75.

Années	Ecoles	Non enseignants	Enseignants	Total
72/73	3269			
73/74	-12,65 2952	32136	79223	111359
74/75	2856	39457	80067	119924

-9,75 -3,35 +18,15 +1 +6,75

Le paradoxe entre la diminution du nombre des organismes et des personnels et l'augmentation de la clientèle scolaire est un faux problème puisque nous savons maintenant qu'une sous-déclaration des organismes et des personnels est responsable de ce phénomène.

En réalité le nombre des écoles privées s'accroît de 5,4% et celui des élèves. de 10,0%:

Clientèle scolaire des organismes privés[1]

	M.+ELE.+SEC[2]	COLLEGIAL	TOTAL	EVOLUTION	
1972-73	81931	11306	93237		
				6,2%	
1973-74	86623	12438	99061		10,0%
				3,5%	
1974-75	88359	14197	102556		

Au réseau public, le nombre des écoles diminue, celui des personnels augmente et la clientèle scolaire connaît une baisse de 2,9% entre 72/73 et 74/75 (voir tableau 4).

---

(1) ST-GERMAIN, Claude et DUFOUR, Desmond, Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1975 selon le réseau d'enseignement, document 9-37, p. 10.

(2) Y compris la clientèle associée.

Clientèle scolaire du réseau public[1]

	M.♦ELE.♦SEC.[2]	COLLEGIAL	TOTAL	EVOLUTION (%)
1972-73	1514512	88877	1603389	
				-2,9%
1973-74	1462277	94970	1557247	-5,4%
				-2,6%
1974-75	1416735	99466	1516201	

Cette augmentation des personnels que contredit la diminution du nombre d'écoles et des effectifs de la clientèle scolaire peut s'expliquer par un meilleur recensement. En effet le fractionnement de l'unique formulaire F-11 en F-11, F-66 et F-13 (réseau public) favorise une meilleure description des fonctions et, par voie de conséquence, une augmentation des formulaires adéquatement remplis et retournés au S.I.M.E.Q..

Donc en ce qui concerne les totaux des tableaux préliminaires et la réalité connue du réseau privé, il existe une marge d'erreur qui nous incitera à être prudents au moment de l'analyse.

Compte tenu de cette marge d'erreur révélée par l'étude des grands totaux du nombre des organismes et du nombre des personnels, nous allons brièvement analyser les totaux des catégories présentes sur les tableaux préliminaires.

---

(1) ST-GERMAIN, Claude et DUFOUR, Desmond, Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1975 selon le réseau d'enseignement, document 9-37, p. 10.
(2) Non compris la clientèle associée.

B) Les non enseignants

Ces personnels ont considérablement diminué en trois ans, tant en nombre qu'en proportion: 293 individus en moins, soit une baisse de 16,4% (voir tableau 3).

Une question surgit: cette diminution des non enseignants correspond-elle à la réalité ou à une insuffisance des déclarations de personnels? Nous serions tentés de croire qu'il y a insuffisance des déclarations et, possiblement, des faiblesses au niveau des descriptions de catégories à l'endos des formulaires, ce qui aurait parfois pour effet de rendre inutilisables les renseignements donnés par les individus du réseau privé. Les chiffres importants de 73/74, par opposition aux chiffres très faibles de 74/75, laissent croire à de mauvaises déclarations, car rien ne semble, à ce niveau-ci de l'analyse, justifier de tels écarts de données.

On pourrait supposer que certains individus cumulent, par exemple, une charge d'enseignant et une charge de cadre. Or selon les directives des formulaires, les personnels doivent se décrire une fois seulement et en fonction de leur tâche la plus élevée, c'est-à-dire celle qui détermine le salaire. Il serait logique de croire que quelques enseignants se retrouvent alors dans une autre catégorie ou l'inverse.

Mais enfin tout cela n'explique pas comment il se fait que la catégorie des non enseignants décroît, alors que la clientèle du réseau privé augmente.

Au réseau public, de 1973/74 à 74/75, le nombre des non enseignants s'accroît de 18,1% (voir tableau 4).

En 1974/75, c'est la catégorie "soutien" (voir tableau 2) qui s'accapare la part du lion. Le formulaire 7-13, utilisé alors pour la première fois et réservé exclusivement au personnel de soutien du réseau public, est certainement cause de cette augmentation subite du nombre des non enseignants.

c) Les cadres et hors-cadres, principaux et principaux-adjoints et les gérants.

Reportés au total des personnels, les pourcentages de la catégorie des cadres, hors-cadres etc. ont régulièrement décrû en trois ans: 12% en 72/73, 11,3% en 73/74 et 10,3% en 74/75.

Il n'en va pas de même des sous-catégories. Le pourcentage des hors-cadres et cadres (H-C et Cadres) culmine en 73/74, tandis que celui des principaux et principaux-adjoints (P, P-A) est à son plus bas cette même année.

D'une année à l'autre, les pourcentages de la catégorie et des sous-catégories reportés au total des personnels diminuent graduellement, en deça de 2%.

D'autre part, les nombres absolus d'une même sous-catégorie indiquent des changements importants. Ainsi le nombre des H-C et cadres qui est de 825 en 73/74 tombe brusquement à 588 l'année suivante. Où sont donc allés ces administrateurs? Il est possible que la sous-catégorie (P, P-A) en ait récupéré quelques-uns puisque de 171 individus en 73/74 elle passe à 197 en 74/75.

On peut également songer à une modification dans la description des fonctions au niveau des formulaires ou à une sous-déclaration...

Au réseau public, la composition de la catégorie des administrateurs se modifie en nombre (+ 602), mais reste stable en pourcentage (6,2%), (voir tableau 2). Sur une période de deux ans (73/74 à 74/75), elle présente plus d'homogénéité que la catégorie équivalente du réseau privé.

D) Les professionnels non enseignants

Les professionnels non enseignants sont moins nombreux en 74/75 (678) qu'en 72/73 (747). A quoi attribuer le nombre élevé de 931 en 73/74? Tel qu'on le dit à la page 10 on ne comptait aucun "Soutien" cette année-là. Il est possible alors que les soutiens-fantômes soient responsables du gonflement de la sous-catégorie "professionnels, réguliers à temps complet"... (voir tableau 1).

Si nous exceptons l'année 73/74, nous trouvons pour les deux autres années une répartition pr:centuelle homogène des sous-catégories. Les professionnels non enseignants du réseau public voient leurs effectifs accrus de 683 individus. En dépit de cette addition importante, la catégorie des professionnels de 74/75 équivaut à la même proportion de personnels (4,2%) que celle de 73/74 (4,0%).

De toute façon l'augmentation des professionnels non enseignants est probablement due aux nouvelles directives du M.E.Q., car sur le formulaire F-66 de 73/74 les tables de référence décrivaient et codifiaient 20 types de professionnels seulement, alors qu'en 74/75 les tableaux en codifiaient 38. Il est alors vraisemblable que cette meilleure description des fonctions ait provoqué un plus grand nombre de réponses.

Cette remarque ne s'applique toutefois pas aux professionnels non enseignants du réseau privé.

E) Les enseignants

Face à l'ensemble des personnels, les enseignants forment la catégorie la plus importante (81,3% en 74/75), (voir tableau 1). En proportion, elle va même en augmentant malgré une diminution apparente des effectifs. En effet, comme ce fut le cas pour les organismes, les administrateurs et les professionnels non enseignants, le nombre d'enseignants du réseau privé a décrû de 6,6% pour l'ensemble des trois années, si l'on se base sur les totaux des tableaux préliminaires.

Cette diminution fut de 3,0% de 1972/73 à 73/74, alors que le nombre d'organismes diminuait de 2,5%.

Pour l'année 74/75, les 670 enseignants en moins équivalent à une diminution de 9,3%, laquelle est supérieure à celle des organismes pour la même année (2,6%).

Comment l'expliquer? Il y a toujours la possibilité d'une sous-estimation du nombre des enseignants, due à la négligence à remplir les formulaires. Il semble d'ailleurs

que cette négligence puisse aussi résulter de difficultés à remplir les formulaires qui, bâtis selon les critères des conventions collectives, ne collent pas toujours à la réalité des personnels des organismes privés où, de toute évidence, l'administration ne se fait pas de la même façon qu'au réseau public.

Autre explication possible: à la page 19, la taille des institutions non déclarées. Si nous consultons le statut des organismes absents, nous remarquons une absence accrue des organismes à statut D.I.P. en 74/75. Nous savons par ailleurs que la clientèle scolaire de ces institutions est beaucoup plus importante en nombre que celle de tous les autres statuts; donc si un (1) organisme de grande taille n'est pas déclaré en 74/75, l'absence des nombreux enseignants qui y sont attachés se manifestera par une forte diminution procentuelle eu égard à l'année précédente.

L'examen des sous-catégories d'enseignants pour chacune des années par rapport au total des personnels nous permet de constater une répartition procentuelle presque identique d'une année à l'autre. De fait, les variations de pourcentage les plus marquées sont celles de la catégorie "autre, indéterminé" (A,I) et ce sont celles d'ailleurs qui influencent le pourcentage du total des enseignants chaque année.

Nous notons l'importance exceptionnelle de cette sous-catégorie pour l'année 74/75: 4,2%.

Au réseau public, l'évolution s'est faite dans le sens positif: par rapport à 73/74, le nombre d'enseignants augmente de 1% en 74/75, tandis que celui des écoles diminue de 3,3%. Si nous nous arrêtons à examiner les sous-catégories d'enseignants de ce réseau, nous notons pour l'année 74/75 une présence réelle et procentuelle d'enseignants à temps partiel beaucoup plus importante qu'en 73/74.

Encore une fois, le recensement plus adéquat de 74/75 pourrait expliquer la présence de ce plus grand nombre d'enseignants à temps partiel.

CONCLUSION

Confrontés avec nos objectifs, les tableaux préliminaires nous ont permis de préciser ces objectifs eux-mêmes, dans la perspective de la production des tableaux qui serviront à l'analyse finale. Confrontés avec nos critères, ils nous ont poussés à de nombreuses vérifications qui nous ont permis de constater que:

- suite à une cueillette d'information incomplète au réseau privé, les informations que nous utilisons ne couvrent pas la totalité des personnels et des organismes privés;

- malgré ces "trous", les renseignements suffiront à notre analyse, d'autant que nous en connaissons la qualité et que nous savons déjà que les secteurs où se retrouve le plus grand nombre de personnels sont ceux qui, semble-t-il, ont le mieux répondu aux formulaires.

ANNEXE 1

1

Le statut

A – CATEGORIES

Le statut des institutions privées se divise en six catégories:

1. Déclaration d'intérêt public (D.I.P.)
2. Reconnaissance pour fins de subventions (R.F.S.)
3. Permis
4. Dispense de l'obligation de détenir un permis de culture personnelle
5. Exclusion de l'application de la loi
6. Association *

Les trois premières catégories sont déterminées par le régime de subvention qui est accordé aux institutions. Dans les deux catégories suivantes, il s'agit simplement d'un droit de regard du MEQ sur la situation des divers cours offerts. Quant au régime d'association, il constitue un statut à part, son financement est d'une nature différente de celle des trois premières catégories.

Les institutions offrant l'enseignement supérieur (universitaire) et les écoles privées relevant d'un autre ministère sont exclues de la loi. Notons qu'une institution peut cumuler plusieurs statuts (Ex.: permis pour l'élémentaire et D.I.P. pour le secondaire).

Déclaration d'intérêt public

Une institution déclarée d'intérêt public est une institution qui "assure des services de qualité et contribue au développement de l'enseignement au Québec, en raison des caractéristiques de l'enseignement qu'elle donne, de la compétence de son personnel et des méthodes pédagogiques qu'elle utilise". (1)

Elle est subventionnée à 80% du coût moyen par élève, tel que calculé pour l'année scolaire précédente pour les établissements publics de même catégorie. (2)

Reconnaissance pour fins de subventions

Une institution est reconnue pour fins de subventions quand elle "n'a

---

* La sixième catégorie n'apparaît généralement pas dans les documents du ministère. Cf. notre avis plus loin dans ce chapitre.

(1) SOURCE: La situation de l'enseignement privé au Québec, centrale de l'enseignement du Québec, juin 1975, D-5976

pas été déclarée d'intérêt public" et qu'elle "répond aux exigences des règlements édictés à cette fin".

Elle est financée à 60% selon le principe des D.I.P.

Permis

Toute institution qui n'a pas un statut de D.I.P. ou de R.F.S. doit détenir un permis. Celui-ci est valide pour un an ou plus selon les indications.

Dispense de l'obligation de détenir un permis de culture personnelle

Sont dispensés de l'obligation de détenir un permis de culture personnelle, après avoir fourni au ministre de l'Education les renseignements concernant le fonctionnement de leur organisation, centre, entreprise ou institution et le genre d'enseignement donné:

1. les organismes sans fin lucrative qui dispensent un enseignement catéchistique, pastoral ou religieux susceptible de promouvoir la doctrine ou les pratiques correspondantes à leurs croyances;

2. les organisations de bienfaisance sans fin lucrative et les associations à caractère humanitaire, social ou religieux sans fin lucrative, qui dispensent un enseignement de culture personnelle;

3. les centres culturels ou de loisirs sans fin lucrative qui, sous la responsabilité des conseils municipaux ou d'autres organismes publics du Québec ou d'ailleurs, dispensent un enseignement de culture personnelle;

4. les centres de conditionnement physique ou d'entraînement à un sport récréatif et qui dispensent un enseignement de culture personnelle;

5. les entreprises commerciales ou industrielles qui donnent des démonstrations gratuites en vue de promouvoir l'usage ou la vente de leurs produits;

6. les institutions qui, déjà déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions pour dispenser un enseignement général ou professionnel, et qui dispensent en plus un enseignement de culture personnelle.

Exclusion de l'application de la loi

Sont exclues de l'application de la loi de l'enseignement privé:

1. la catégorie de personnes qui:
   - donnent l'enseignement seules "à moins de cinq élèves à la fois",
   - dispensent un enseignement de culture personnelle, autre que celui de la danse, et

- s'abstiennent de toute publicité dans les journaux ou périodiques, ainsi qu'à la radio ou à la télévision, et
- fournissent au ministre de l'Education les renseignements concernant le fonctionnement de leur institution et le genre d'enseignement qu'elles dispensent;

2. la catégorie de personnes qui:

   donnent l'enseignement seules "à moins de cinq élèves à la fois";

   dispensent certaines matières du programme d'enseignement général ou professionnel à des élèves qui suivent déjà des cours réguliers, et
   - s'abstiennent de toute publicité dans les journaux ou périodiques, ainsi qu'à la radio ou à la télévision, et
   - fournissent au ministre de l'Education les renseignements concernant le fonctionnement de leur institution et le genre d'enseignement qu'elles dispensent;

3. toute organisation, groupe de personnes, association ou syndicat qui, occasionnellement, sans fin lucrative et pour ses membres, organise des enseignements de culture personnelle dont l'objet est relié à la poursuite de ses fins et qui fournit au ministre de l'Education les renseignements concernant le fonctionnement de son institution et le genre d'enseignement qu'elle dispense.

Association

Régime selon lequel une institution conclut avec une commission scolaire ou un collège d'enseignement général un contrat de service par lequel elle s'engage à donner des cours à des élèves ou à rendre d'autres services de nature pédagogique.

B – TYPE D'ENSEIGNEMENT

Ces institutions offrent cinq (5) types d'enseignement:

1. **Enseignement général** "qui n'a pas pour but immédiat de préparer à l'exercice d'une profession ou d'un métier et qui habilite les élèves à poursuivre des études à un niveau ultérieur".

2. **Enseignement professionnel** qui a "pour but de préparer à l'exercice d'une profession ou d'un métier".

3. **Enfance inadaptée**

4. **Culture personnelle**: tout autre enseignement que ceux définis en 1., 2. et 3.

   Le ministère ne reconnaît pas officiellement les attestations d'études qu'une institution émet pour un enseignement dis-

pensé sous l'étiquette "culture personnelle".

5. **Enseignement de type recyclage:**

   L'enseignement de type recyclage se définit comme étant un enseignement de formation complémentaire donné à un individu dans le but de lui permettre de s'adapter aux progrès industriels, techniques ou scientifiques.

En 1973-74, dans la catégorie des institutions d'enseignement relevant du MEQ, 162 institutions détenaient un statut de D.I.P., 36 un statut de R.F.S., 210 un permis et 29 institutions francophones avaient un régime d'association partiel ou complet avec une commission scolaire. Quant à la catégorie dite culturelle, 300 institutions détenaient un permis à cet effet. De plus, il y avait 239 exclusions de la Loi.

TABLEAU NO 1

STATUT DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POUR 1973-74

	D.I.P.	R.F.S.	PERMIS
Maternelle	4 (14)	0 (6)	63 (136)
Elémentaire	14	5	
Secondaire	105 (115)	28 (30)	131 (113)
Enfance inadaptée	10 (30)	0	0
Collégial	27 (29)	3	16 (15)
Formation des maîtres	2	0	0
Total:	162	36	210
GRAND TOTAL: 408			(3)

SOURCE: Moreau, Antonin, SGEP.

REMARQUES:

1. Il ne faut pas additionner les institutions selon le statut car une même institution peut détenir plusieurs statuts. Ces chiffres reflètent uniquement le nombre de statuts octroyés.

2. La différence entre les chiffres entre parenthèses et ceux indiqués représente les institutions subventionnées par le ministère des Affaires sociales.

ANNEXE II

1972-73

D.I.F.

070500		270547		854539	
100503		270548		854547	
100508		290500		854552	
130504		290502		854554	
130505		290512		854555	secondaire collégial
140500		290514		854556	
150503		290515		854557	secondaire collégial
170500		290519		854558	
170501		320501		854559	
170503		320506		854560	
180503		330505		854563	secondaire
180504		340500		854564	
180505		340501		854566	
190500		340507		854567	secondaire
210502		340510		854568	
210503		340511		854614	
210508		369500		854625	
210510		370502		854628	secondaire
210516		390508		854675	
210517		409503		854682	
210520		430500		854683	
210522		440500		854704	
220500		440501		854711	
230502		440508		854712	
230504		440511		854716	
240500		440514		854718	
240501		450504		854730	secondaire
250501		470500		854732	
260502		470504		854735	secondaire
260514		490501		854768	secondaire
260518		669501		854789	secondaire
260520		669505		854792	secondaire
260521		669506		854793	
270511		669507	secondaire	854796	secondaire
270512	secondaire	669511	secondaire	854799	secondaire
270513		669529		856502	
270524		669547		858500	
270534		669549		860502	secondaire collégial
270536	secondaire	850501		860503	
270539		854507	élémentaire secondaire collégial	860504	
270540				862507	élémentaire
270541					
270542		854526			
270543		854530			
270544		854534			

1972-73

R.F.S.

100500
130503
140509
170502
170504
250506
250508
250509
260501
260507
260517
270512 collégial
270519
280501
290516
330506
330507
340509
390500
390501
390507
440502
440503
480502
669508
669526
669527
669528
669538
669546
854511
854637
854644
854685
854687
854773
854804 secondaire

1972-73

Permis

110502		854510		854697	
170511		854518		954701	
210504		854519		854702	
210515		854520		854707	
210521		854521		854709	
230503		854523		854730	maternelle élémentaire
250503		854527		854734	
250505		854537		854735	maternelle élémentaire
260509		854540		854736	
260511		854542		854737	
260513		854543		854741	
260519		854545		854758	
270522		854546		854760	
270523		854555	maternelle élémentaire	854762	
270535		854557	maternelle élémentaire	854765	
270536	maternelle	854561		854768	élémentaire
270546		854563	élémentaire	854781	
290507		854565		854784	
320504		854567	maternelle élémentaire	854783	
370501		854579		854789	élémentaore
389500		854580		854790	
389502		854587		854791	
389506		854591		854792	maternelle élémentaire
420500		854611		854794	
470503		854615		854795	
470506		854616		854796	maternelle élémentaire
480503		854618		854797	
530503		854620		854799	élémentaire
530505		854623		854802	
669507	élémentaire	854627		854803	
669511	élémentaire	854628	élémentaire	854804	élémentaire
669520		854630		855501	
669524		854632		956501	
669525		854635		856503	
669530		854636		860502	maternelle élémentaire
669532		854645		860505	
669537		854659		861500	
669540		854667		862507	maternelle
669541		854678		862508	
669542		854679		862510	
669544		854680			
669551		854696			
851502					
854507	maternelle				
854509					

1972-73

Sans statut

060501
090503
090504
100501
120500
120501
140502
140503
140504
140506
140507
140508
140511
150504
160503
160504
170510
190504
210501
210513
220507
260508
270506
270533
270538
270545
290511
290513
290521
290523
300504
310504
330500
340502
359500
359501
369502
370504
370505
390504
409501
420505
440507
440512
450502
460501
490500
500500
520500
530504
540502
540503
540504
550501
669510
669518
669545
669548
679500
679501
679502
679503
679505
679508
679511
851503
854531
854617
854626
854631
854655
854656
854664
854669
854671
854706
854710
854714
854715
854720
854731
854769
856504
860501
862503
862505

1972-73

Non-enseignants

270512 D.I.P.

270536 D.I.P.

669507 D.I.P.

669511 D.I.P.

854507 D.I.P.

854555 D.I.P.

854557 D.I.P.

854563 D.I.P.

854567 Permis

854628 D.I.P.

854730 Permis

854735 Permis

854768 D.I.P.

854789 D.I.P.

854792 D.I.P.

854796 Permis

854799 D.I.P.

854804 R.F.S.

860502 D.I.P.

862507 D.I.P.

1973-74

D.I.P.

070500	
100503	
100508	
130504	
130505	
140500	
140506	
150503	
170500	
170501	
170503	
180503	
180504	
180505	
190500	
210502	
210503	
210508	
210510	
210516	
210517	
210520	secondaire collégial
210522	
220500	
230502	
230504	
240500	
240501	
250501	
260501	
260502	
260507	
260514	
260518	
260520	élémentaire
260521	
270511	
270512	
270513	
270524	
270534	
270536	
270539	
270540	
270541	
270542	
270543	
270544	
270547	
270548	secondaire
290500	
290502	
290512	
290514	
290515	
290519	
310509	
320501	
320506	
330505	
340500	
340501	
340507	
340510	
340511	
370502	
390507	
390508	
409503	
430500	
440500	
440501	
440508	
440511	
440514	
470500	
470504	
490501	
669501	
669505	
669506	
669507	
669511	secondaire
669529	
669546	
669547	
669549	
699504	
699509	
709500	
719503	
719504	
719507	
719511	
719517	secondaire collégial
749507	élémentaire secondaire collégial
749526	
749530	
749534	
749539	
749545	
749547	
749552	
749554	
749555	secondaire collégial
749556	
749557	secondaire collégial
749558	
749559	
749560	
749563	
749564	
749566	
749567	secondaire
749568	
749569	
749614	élémentaire secondaire
749625	
749628	
749675	
749682	
749683	
749704	
749711	
749712	
749716	
749718	
749730	
749732	
749735	secondaire
749759	
749768	secondaire
749773	
749774	secondaire
749789	secondaire
749792	secondaire
749793	
749796	secondaire
749799	secondaire
749834	

1973-74

R.F.S.

100500
100516
130503
130506
140509
170502
170504
250506
250508
250509
260517
270519
280501
290516
290527
330506
330507
340509
390501
440502
440503
559508
669508
669526
669527
669538
749511
749637
749644
749685
749687
749804 secondaire
749809

1973-74

Permis

100517		719500		749632	
210504		719508		749635	
210520	élémentaire	719517	maternelle	749639	
210524			élémentaire	749645	
210525		719518		749659	
230500		719519		749677	
250503		729501		749679	
260505		749505		749680	
260511		749507	maternelle	749690	
260519		749509		749701	
260520	maternelle	749510		749702	
270522		749519		749707	
270523		749520		749709	
270525		749521		749729	
270526		749523		749734	
270535		749527		749735	élémentaire
270548	collégial	749528		749737	
270552		749537		749741	
290508		749538		749758	
290533		749542		749760	
370501		749546		749762	
389500		749549		749765	élémentaire
389506		749555	maternelle	749768	élémentaire
390500			élémentaire	749774	élémentaire
390503		749557	maternelle	749781	
420505			élémentaire	749783	
450509		749565		749784	
470506		749567	maternelle	749789	élémentaire
480502			élémentaire	749790	
480503		749579		749791	
669511	élémentaire	749580		749792	élémentaire
669515		749582			maternelle
669520		749587		749794	
669524		749602		749796	maternelle
669525		749611			élémentaire
669528		749612		749797	
669530		749614	maternelle	749799	élémentaire
669540		749615		749802	
669541		749616		749803	
669542		749618		749804	maternelle
669551		749620			élémentaire
699502		749622		749818	
709501		749627		749828	
709509		749630		749845	
				749851	

1973-74

Sans statut

090503
090504
100501
120500
120501
140502
140503
140504
140506
140507
140511
150504
160503
160504
170510
190504
210501
210513
220507
270506
270533
270537
270538
270545
290511
290520
290521
300504
310504
359500
359501
359504
370504
370505
440512
460501

490500
500500
500501
520500
530504
540502
540503
540504
559501
669510
669545
679501
679511
699503
699506
699510
699511
719505
749531
749571
749626
749631
749655
749656
749664
749669
749706
749714
749715
749731
749765 maternelle
749769
749835
749862

1973-74

Non-enseignants

210520 D.I.P.

260520 D.I.P.

270548 D.I.P.

719517 D.I.P.

749507 D.I.P.

749555 D.I.P.

749557 D.I.P.

749567 Permis

749614 D.I.P.

749735 Permis

749765 Permis

749768 D.I.P.

749774 D.I.P.

749789 D.I.P.

749792 D.I.P.

749799 D.I.P.

749804 R.F.S.

1974-75

D.I.P

070500		290512		749552	
100503		290514		749554	
100508		290515		749555	secondaire collégial
100516		290519		749556	
130504		310509		749557	secondaire collégial
130505		320506		749558	
140500		330505		749559	
140508		340500		749560	
150503		340501		749563	
170500		340507		749564	
170501		340510		749566	
180503		340511		749567	secondaire
180504		370502		749568	
180505		389506	élémentaire	749569	
190500		390500		749614	élémentaire secondaire
210502		390501		749625	
210503		390507		749628	secondaire
210508		390508		749667	
210510		409503		749675	
210517		430500		749682	
210520	secondaire collégial	440500		749704	
210522		440501		749711	
220500		440508		749712	
230502		440511		749718	
230504		440514		749730	secondaire
240500		470500		749732	collégial
240501		470504		749735	élémentaire secondaire
250501		490501		749741	élémentaire
260501		559508		749759	
260502		669505		749768	
260507		669506		749773	
260514		669507		749774	secondaire
260518		669511		749784	élémentaire
260520	élémentaire	669529		749789	
260521		669546	secondaire	749790	élémentaire
270511		669547		749792	secondaire
270512		669549		749793	
270513		699504		749794	élémentaire
270524		699509		749796	secondaire
270536		709500		749799	secondaire
270539		719505		749803	élémentaire
270540		719504		749874	
270541		719507		749883	
270542		719511		749892	
270543		719517	secondaire collégial		
270544		749526			
270547		749530			
270548		749539			
290500		749547			
290502					

Total: 143 statuts "D.I.P."

1974-75

R.F.S.

090506
100500
130506
140509
170502
170504
250506
250508
250509
260517
260519
270519
280501
290516
290527
330506
330507
340509
389506 maternelle
440502
440503
480502
669508
669515
669526
669538
669546 collégial
709501 secondaire
719519 élémentaire
749511
749561
749565
749637
749644
749685
749732
749735
749741 maternelle
749765 maternelle
749790 maternelle
749794 maternelle
749802
749803 maternelle
749804 secondaire
749809
749916

Total: 46 statuts "RFS"

1974-75

Permis

100517		709501	maternelle élémentaire	749632	
170511				749635	
210504		719500		749659	
210520	élémentaire	719508		749663	
210525		719510		749666	
210532		719517		749679	
230500		719518		749680	
230505		719519	maternelle	749690	
230506		729501		749701	
250503		749509		749709	
260509		749510		749716	
260520	maternelle	749518		749730	maternelle élémentaire
260524		749519		749734	
260529		749520		749741	
270506		749521		749762	
270522		749525		749765	élémentaire
270548	collégial	749527		749768	
290507		749542		749774	élémentaire
389500		749545		749783	
390503		749546		749784	secondaire
409506		749555	maternelle élémentaire	749789	élémentaire
440513				749791	
440521		749557	maternelle élémentaire	749792	maternelle élémentaire
470506					
480503		749567	maternelle élémentaire	749795	
530506				749796	maternelle élémentaire
669511	élémentaire	749582			
669524		749587		749797	
669525		749613		749799	élémentaire
669527		749614	maternelle	749804	maternelle élémentaire
669528		749616			
669530		749618		749818	
669540		749620		749828	
669541		749623		749849	
669542		749626		749851	
669551		749627		749858	
699502		749628	élémentaire	749867	
699513		749630		749916	

Total: 107 statuts "Permis"

1974-75

Sans statut

090503	290523	699506
120500	300504	699511
120501	310504	719505
140502	359500	749528
140503	359501	749531
140504	370504	749533
140506	370505	749571
140507	420505	749631
140511	440512	749645
150504	460501	749655
160503	490500	749656
160504	500500	749664
170510	500501	749669
190504	520500	749683
210501	530504	749706
210513	540502	749714
240503	540503	749731
270533	540504	749769
270538	669510	749781
290511	669545	749835
290520	679500	749845
290521	679509	749862

Total: 66 " sans statut "

1974-75

Non-enseignants

210520	D.I.P.
260520	D.I.P.
270548	D.I.P.
389506	D.I.P.
669511	D.I.P.
669546	D.I.P.
709501	R.F.S.
719517	D.I.P.
719519	R.F.S.
749555	D.I.P.
749557	D.I.P.
749567	D.I.P.
749614	D.I.P.
749628	D.I.P.
749732	D.I.P.
749735	D.I.P.
749741	Permis
749765	Permis
749768	D.I.P.
749774	D.I.P.
749784	Permis
749789	D.I.P.
749790	D.I.P.
749792	D.I.P.
749794	D.I.P.
749796	D.I.P.
749799	D.I.P.
749803	D.I.P.
749804	R.F.S.

ANNEXE III

ANNEXE IV

Liste des 46 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1972-73

ORGECO[1]	Nom de l'organisme	Municipalité	RAS[2]	RSI[3]	Enseignants	Non Enseignants	Statut[4]
100501	Conservatoire de Musique	Chicoutimi	020	660	9	1	S.S.
140506	Institut St-Jean-Baptiste	Lac-Sergent	030	130	21	3	D.I.P.
150504	Maison N.-Dame-des-Champs	Sillery	030	183	37	11	D.I.P.
160503	Institut des Sourds	Charlesbourg	030	265	71	10	D.I.P.
170510	Institut Mgr. Guay	Lauzon	030	490	24	8	D.I.P.
210501	Centre Cardinal Villeneuve	Ste-Foy	030	750	28	27	D.I.P.
210502	Centre psycho-pédagogique	Sillery	030	750	10	8	D.I.P.
210513	Maison N.D. de la Garde	Cap-Rouge	030	750	11	6	D.I.P.
250503	Ecole Ste-Lucie	Drummondville	040	680	2	0	Permis
260513	Ecole Ste-Louise-de-Marillac	Trois-Rivières	040	770	3	0	Permis
270306	Centre N.D. de l'Enfant	Sherbrooke	050	165	49	17	D.I.P.
270338	Ecole Pavillon Perrault	Sherbrooke	050	165	11	6	D.I.P.
270345	Val-Estrie Centre psycho-éduc.	Waterville	050	165	14	4	D.I.P.
290521	Institut Louis Braille Inc.	Chambly	062	070	24	7	D.I.P.
520500	Conservatoire de Musique		080	490	4	1	S.S.
550501	Foyer de charité				3	2	S.S.

(1) ORGECO: Code organisme-école

(2) RAS: région administrative scolaire

(3) RSI: région scolaire d'implantation

(4) La classification "par statut" de ces organismes, fut rendue possible après consultation du fichier de subvention du service de l'enseignement privé (S.E.P.).

Liste des 46 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1972-73 (suite)

ORDERO	Nom de l'organisme	Municipalité	RAS	RSI	Enseignants	Non Enseignants	Statut
669910	Conservatoire de Musique	Québec	030	994	64	2	S.S.
669918	Ecole d'électrolyse Onyx	Québec	030	994	1	0	S.S.
669937	Dart School	Québec	030	994	11	3	Permis
669945	Maison Marie Fitzbach	Québec	030	994	10	1	D.I.P.
854520	Académie St-Louis-de-France	Montréal	063	992	6	6	Permis
854506	Centre académique Fournier	Montréal	063	992	14	3	D.I.P.
854527	Centre d'Intég. scolaire Inc.	Montréal	063	992	16	1	D.I.P.
854531	Centre d'orientation	Montréal	063	992	4	10	D.I.P.
854534	Centre de l'ens. vivant Inc.	Montréal	063	992	4	1	D.I.P.
854539	Centre François Michèle	Montréal	063	992	11	2	D.I.P.
854543	Clinique médic. de Montréal	Montréal	063	992	9	1	Permis
854561	O'Sullivan Business College Mtl.	Montréal	063	992	32	8	Permis
854617	Ecole Nationale de Théâtre	Montréal	063	992	9	1	S.S.
854631	Ecole Ste-Agnès	Montréal	063	992	13	3	D.I.P.
854656	Institut des sourdes-muettes	Montréal	063	992	49	6	D.I.P.
854664	Institut Nazareth	Montréal	063	992	25	4	D.I.P.
854663	Institution des Sourds de Mtl.	Montréal	063	992	61	11	D.I.P.
854679	Société religieuse N.D. de Sion	Montréal	063	992	7	1	Permis
854704	Côte des Neiges Commercial Coll.	Montréal	063	992	3	0	Permis
[illegible]	Montreal Oral School for the Deaf	Montréal	063	992	18	3	D.I.P.
[illegible]	Alliance Business College	Montréal	063	992	2	0	Permis

Liste des 46 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1972-73 (fin)

ORGECO	Nom de l'organisme	Municipalité	TAB	RGI	Enseignants	Par Enseignants	Statut
854769	Mackay Centre Deaf-crip-children	Montréal	063	992	36	11	S.S.
854773	Miriam Home School	Montréal	063	992	6	1	P.F.S.
854781	New York Beauty Culture Studio	Montréal	063	992	1	1	Permis
854783	Prep School	Montréal	063	992	8	-	Permis
856503	Ecole L'Oiselet	Montréal	063	996	0	0	Permis
856504	Ecole Ste-Hélène	Montréal	063	996	11	14	S.S.
860501	Académie D. Bellefontaine	Montréal	063	998	1	0	S.S.
862501	Marilyn Harrison Studios Ltd.	Montréal	063	998	5	7	
862505	Centre Marie-Vincent	Montréal	063	998	23	8	S.I.T.
Total					785	317	

Liste des 11 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire
clientèle pour l'année 1973-74

ORGECO[1]	Nom de l'organisme	Municipalité	RAS[2]	RSI[3]	Enseignants	Non Enseignants	Statut[4]
100501	Conservatoire de Musique	Chicoutimi	020	660	11	1	S.O.
120501	Laurentide Heights DND School	Mont-Apica	020	080	9	0	S.O.
450509	Corporation des Thanatologues	St-Chrysostome	062	992	2	1	Permis
580500	Conservatoire de Musique	Val-d'Or	080	490	5	0	S.O.
040110	Conservatoire de Musique	Québec	030	990	91	3	S.O.
699526	Ass. Lakeshore enfants arriérés				2	2	S.O.
749525	Centre Marie-Vincent	Montréal	063	995	32	14	S.C.P.
749533	Peter Hall	St-Laurent	063	992	54	1	S.C.P.
749571	Conservatoire Art dramatique	Montréal	063	992	1	0	S.O.
749602	Community Holy Ass.	Montréal	063	840	16	2	Permis
749635	Villa N.D. de Grâce	Montréal	063	992	8	1	S.C.P.
Total					230	25	

(1) ORGECO: Code organisme-école

(2) RAS: région administrative scolaire

(3) RSI: région scolaire d'implantation

(4) La classification "par statut" de ces organismes, fut rendue possible après consultation du fichier de subvention du service de l'enseignement privé (S.O.E.P.).

Liste des 50 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1974-75

OBGECO[1]	Nom de l'organisme	Municipalité	RAS[2]	RSI[3]	Enseignants	Non enseignants	Statut[4]
140304	Ecole Ste-Jeanne d'Arc	Baie Val Cartier	030	130	21	2	S.B.
140507	Mont St-Aubert (section métiers)	St-Emile	030	130	9	1	S.B.
160504	Mont St-Aubert (section école)	Orsainville	030	265	4	0	S.B.
210113	Ecole maternelle des Enfrubins	Ste-Foy	030	730	2	1	Permis
210924	Garderie la Ronde	Cap-Rouge	030	750	3	0	Permis
260509	Ecole de Soudure Grenier enr.	Louiseville	040	770	0	2	Permis
260524	Studio Art et Mode enr.	Cap-de-la-Madeleine	040	770	2	1	Permis
260909	Jardin d'enfants	Trois-Rivières	040	770	1	0	En disparu
260930	St-Maurice Aero-Club	Trois-Rivières	040	770	2	0	Permis
490523	Girl's Cottage School	St-Bruno	062	980	2	0	S.B.
510504	Boys Farm and Training School	Shawbridge	061	950	7	4	S.B.
550502	Académie de Coiffure Laval	Laval	061	500	2	0	Permis
400504	Ecole Marie enr.	Ste-Rose	061	550	1	0	Permis
420505	Institut Dorés Inc.	Frankling Center	062	910	12	3	S.B.

(1) OBGECO: Code organisme-école
(2) RAS: région administrative scolaire
(3) RSI: région scolaire d'implantation
(4) Classification "par statut" de ces organismes, fut rendue possible après consultation du fichier de subvention du service de l'enseignement privé (S.G.E.P.).

Liste des 50 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1974-75 (suite)

CPOTCO	Nom de l'organisme	Municipalité	RAS	PSI	Enseignants	Non Enseignants	Type
440519	Létourneau Inc.	Beloeil	062	780	2	0	Permis
440521	Pré-Maternelle Namichou	Beloeil	062	780	1	0	Permis
460501	Congo Bridge Indian Day School	Maniwaki	070	200	3	1	S.P.
470503	Paul de Rycke Inc.	Hull	070	610	2	0	Permis
520500	Conservatoire de Musique	Val-d'Or	080	430	4	2	C.D.
530506	Air Satellite Inc.	Hauterive	090	140	2	1	Permis
540504	PCAFAL James School	Moisie	090	175	7	2	C.D.
669504	Collège des annonceurs de R-T.V.	Québec	030	994	3	1	Permis
669510	Conservatoire de Musique	Québec	030	994	61	4	C.D.
679506	Ass. Lakeshore enfants arriérés	Beaconsfield	063	990	2	0	C.D.
679513	Cedar Park Coop. Nursery School	Pointe-Claire	063	990	2	0	Permis
719519	Pensionnat Mont Jésus-Marie	Outremont	063	998	12	3	Permis C.D.
749509	Académie Holland St-Germain	Montréal	063	992	5	1	Permis
749518	Au Jardin Bleu	Montréal	063	992	3	2	Permis
749519	Au Jardin Bleu	Montréal	063	992	2	0	Permis
749520	Au Jardin Bleu	Montréal	063	992	1	0	Permis
749539	Centre de form. et pédic. Inc.	Montréal	063	992	1	0	C.D.
749545	Collège de secrétariat moderne Inc.	Montréal	063	992	9	3	Permis
749571	Conservatoire Art dramatique de Mont.	Montréal	063	992	0	1	C.D.
749607	Ecole de Haute couture Paris	Montréal	063	992	0	1	Permis
749641	Institut de secrétariat de Mtl.	Montréal	063	992	4	0	C.D.
749679	Société Religieuses N.D. de Sion	Montréal	063	992	6	1	Permis

Liste des 50 organismes privés qui n'ont pas rempli de formulaire clientèle pour l'année 1974-75 (fin)

CRCFCO	Nom de l'organisme	Municipalité	PAS	PSI	Enseignants	Non Enseignants	Statut
749702	Côte-des-Neiges Commercial College	Montréal	063	992	4	1	Permis
749703	Cours Chateaubriand (1974) Inc.	Montréal	063	992	5	0	Permis
749736	Ecole Akiva	Montréal	063	992	14	3	Permis
749758	Hersing Inst. of Montréal Inc.	Montréal	063	840	5	3	Permis
749781	New-York Beauty Culture Studio	Montréal	063	840	1	0	S.S.
749835	Villa N.D. de Grâce	Montréal	063	992	7	1	S.S.
749845	Blanche-Neige enr.	Montréal	063	992	2	0	S.S.
749864	Centre d'organisation scientifique	Montréal	063	992	1	0	Permis
749865	Institut de Visiologie	Montréal	063	992	1	0	Permis
Total					238	51	